

Règlement général

9ème édition

Samedi 1 et Dimanche 2 Octobre 2022 à La Chapelle-Saint-Ursin

GENERALITES

Les Foulées Roses du Berry est une épreuve caritative organisée par Le Berry Républicain ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'association OncoBerry et la Mairie de la Chapelle Saint-Ursin.

SAMEDI 1 OCTOBRE 2022



Ouverture du village animation / santé de **9H à 19H**

Retrait des dossards et tee-shirts pour les inscrits **dès 10H**



TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !





Ouverture du village santé de **8H à 13H**

Retrait des dossards-T-Shirts de **7h30 à 9h45**

Échauffement en musique à partir de **10H**

Départ de la marche à **10H30** (parcours d'environ 6km à allure libre)

Tarifs : 10€ par participant (dont 7 reversés à OncoBerry)
Gratuit jusqu'à 13 ans inclus et 3 € tee-shirt enfant

II - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

ÉPREUVE OUVERTE A TOUS.

1 – Participation individuelle

Les participants s'engagent à :

1.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

1.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

1.3 – pour effectuer la marche, remplir les formalités d'engagement

1.4 – **se munir de 4 épingles à nourrice par dossard**

1.5 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)

1.6 – il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical,

1-7 - fournir l'attestation parentale pour le mineurs (modèle à télécharger sur le site www.foulesrosesduberry.fr)

2 - Inscriptions groupées

Les participants s'engagent à :

- 2.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement
- 2.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course
- 2.3 – Pour effectuer la marche, avoir rempli les formalités d'engagement
- 2.4 – se munir de 4 épingles à nourrice par dossard
- 2.5 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses du Berry » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)
- 2.6 – Pour l'allure libre, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve.
- 2.7 - Pour le retrait des dossards un seul membre du groupe doit retirer l'ensemble des dossards. Pour cela, merci de récupérer la liste des personnes composant le groupe ainsi que la commande de t-shirts associée.
- 2-8 - fournir l'attestation parentale pour le mineurs (modèle à télécharger sur le site www.foulesrosesduberry.fr)

3 - Inscriptions entreprises

- 3.1 – 4 participants min. par entreprise pour avoir un classement (classement en nombre).
- 3.2 - Chaque entreprise désigne une responsable des inscriptions au Challenge Entreprises qui sera le référent dossards et t-shirts.
- 3.3 - La date limite pour les inscriptions au challenge entreprise est fixée au **dimanche 25 septembre 2022 à 00H.**

Pour plus de détails, veuillez consulter la note explicative pour le Challenge Entreprises sur le site foulesrosesduberry.fr, rubrique "Les Epreuves" - Challenge Entreprises Harmonie Mutuelle.

Dossards personnalisés



Cette possibilité est offerte aux participants qui s'inscrivent avant le **11 septembre 2022 / 23H59**

IV - INSCRIPTIONS ET RETRAIT DE DOSSARDS

1. INSCRIPTIONS

ATTENTION

Par internet

UNIQUEMENT EN LIGNE

Sur le site
www.foulesrosesduberry.fr

**jusqu'au 11 septembre (23H59) avec
*personnalisation du dossard***

Sur le site
www.foulesrosesduberry.fr

dimanche 2 octobre 10h00
sans cette option
(25 septembre pour les entreprises)



**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !**



RETRAIT DOSSARDS & T-SHIRTS

Sur place

Le **vendredi 30 septembre** de 13H à 19H que pour les entreprises
le **samedi 1 octobre** de 9H à 19H et
le **dimanche 2 octobre** de 7H30 à 10H,
à la Mairie de la Chapelle Saint-Ursin.

Pas de retrait sur place pour les entreprises le dimanche matin.

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTIONS

V - DROITS D'ENGAGEMENT

Pour les **participants individuels** et les groupes, le **paiement** se fera **en ligne** (**paiement sécurisé**)

Pour les entreprises, le paiement se fera au moment du retrait du dossard

Il est également possible d'effectuer le règlement par l'intermédiaire d'un **virement** (RIB à demander à l'adresse **foulesrosesduberry@centrefrance.com**)

Le paiement par chèque sera libellé à l'ordre de Le Berry Républicain et adressé à :

Le Berry Républicain
"Foulées Roses du Berry"
A L'ATTENTION DE CENTRE FRANCE ÉVÉNEMENTS
1, rue du Général Ferrié
18000 Bourges

VI - Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation. Les participants doivent impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

Individuelle accident : Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive citée précédemment, peuvent souscrire lors de leur inscription une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFA par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve. Il est rappelé que les « licenciés course à pied » bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, l'Organisateur recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve sportive, notamment les non-licenciés à une fédération.

Assurance dommages matériels : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'épreuve. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

VII - Assistance médicale



Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin et la Sécurité Civile seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

VIII - Ravitaillement



Ravitaillement des participants prévu à l'arrivée (1 seule boisson et 1 seul gâteau par participant prévu)

IX - Sanitaires



Des sanitaires sont prévus sur le village santé

X - Consigne particulière

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village.

XI - Droit à l'image

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées Roses de l'Yonne ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Roses de l'Yonne sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

XII - Données personnelles

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles pour les finalités suivantes :

- Inscription à la course et envoi de newsletters sur son déroulement : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de l'exécution du contrat et seront supprimées sur nos serveurs 18 mois après la fin de la manifestation.
- Envoi de mailing dans un but de prospection commerciale : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Sendinblue 3 ans maximum à compter de votre consentement

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : l'Association ONCOBERRY, la Mairie de La Chapelle Saint Ursin et Njuko.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

XIII - Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part à l'épreuve sportive, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'Organisateur et ses partenaires, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation sportive.

XIV - Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées Roses du Berry implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

XV - Acceptation du règlement



La participation aux Foulées Roses du Berry implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.



**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !**

